

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°46/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Maire.

Présents : M. Franck BRON, Mme Martine BLACHE, M. Jean-Louis ANDREU, Mme Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, M. Daniel POIRIE, Mme Eugénie GRAND, MM. Philippe DANGELY, Sébastien BLACHE, Cédric CHABERT, Dimitri KOKKINIDIS, Mme Rita TOSCANO, M. Steve BIANCHI, Mme Caroline FERRAND, M. Lébicha MANOUKIAN, Mme Monique RAVOUNA, M. Jean-Pierre DEBRAY.

Procurations : Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ (pouvoir à Mme Eugénie GRAND), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à M. Philippe LAURENT), M. Franck LAURENT (pouvoir à Mme Pauline BON), Mme Catherine LEPETIT (pouvoir à M. Jean-Louis ANDREU), Mme Christine TROUBA (pouvoir à Mme Rita TOSCANO), M. Axel SIMIAN (pouvoir à M. Lébicha MANOUKIAN),

Absents : M. Florian D'ANGELO, Mme Farah GUILLAUMONT, M. Philippe MANTERO.

Mme Pauline BON a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE RUE DU TRAVAIL – AVENANT N° 1.

Exposé du Maire

Par délibération n° 33-2023 du 19 juillet 2023, le marché de maîtrise d'œuvre du futur groupe scolaire élémentaire qui sera construit rue du Travail a été attribué à l'Atelier WILD ARCHITECTURE.

D'un montant de 174.240 € hors taxes, le coût de la maîtrise d'œuvre a été établi au vu d'une estimation des travaux de 2.200.000 € hors taxes avec un taux de rémunération de 7,92 %.

A ce jour, l'avant-projet définitif fait ressortir un coût estimatif de 3.350.765 € hors taxes suite à la volonté de la Commune de réaliser un bâtiment bénéficiant de techniques innovantes en matière d'économie d'énergie.

Le choix des matériaux utilisés pour la conception (structure bois), la mise en place de panneaux photovoltaïques, l'utilisation de sols souples et de plafonds à isolation acoustique, la recherche systématique de matériaux isolants tant pour la chaleur que pour le froid implique une augmentation du coût des travaux au m².

Les choix retenus par la Commune au vu des avant-projets sommaires et des études faites par les bureaux "Structure" et "Fluides" visent à garantir la réalisation d'un bâtiment économe en matière de consommation d'énergie, tout en offrant un confort d'utilisation pour le scolaire et le centre de loisirs.

La prise en compte de ces éléments implique la signature d'un avenant n°1 d'un montant de 91.140,57 € hors taxes qui portera le marché de maîtrise d'œuvre à 265.380,57 € hors taxes.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Valide le montant de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'Atelier WILD ARCHITECTURE, à savoir **91.140,57 € hors taxes**.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer cet avenant ainsi que tous documents utiles à sa mise en œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 02 décembre 2024
Le Maire,

